

Les princes étant convenus de se faire réciproquement hommage des fiefs qu'ils tiendraient à ce titre, le comte de Savoie inféode, sous cette condition, au dauphin les bourgs et châteaux du mandement de Saint-Germain, les seigneuries des Alymes et de Luysandre et toutes possessions dans les montagnes, depuis Tenay jusqu'à Briord, entre Portes et Innimont.

Aymon mérita pour ce traité son surnom de *Pacifique*. Ce prince mourut le 2 juin 1343, laissant sa couronne à son fils Amédée V, âgé seulement de 10 ans (1).

Louis de Savoie, seigneur de Vaud et Amé, comte de Genevois, ses tuteurs, gouvernèrent avec une si grande prudence que cette régence, exempte de troubles, fit goûter aux populations un bonheur inaccoutumé. Chaque province était administrée par un conseil spécial, composé des hommes les plus considérables et les plus dignes, choisis dans son sein. Cette innovation qu'Aymon avait prescrite, contribua puissamment à la prospérité de ce règne, pendant la minorité du comte (2).

que ce ne fut qu'un projet, et que ces seigneuries furent seulement inféodées au dauphin après les traités de paix.

(1) Il est bon de reproduire une clause de son testament, laquelle intéresse diverses localités du Bugey :

« Item testator ordinavit unam capellam factam in ecclesia prioratus Consiaci ; dotavit eam libris viginti annualibus viennensibus, in qua instituatur perpetuus capellanus, ad præsentationem Comitis Sabaudie qui pro tempore fuerit, ut pro se suisque commemorationem facere teneatur.... Legavit dicto Prioratui suam vineam de Pinea, sitam in parrochia de Chazey prope Bellitium, in mandamento Rossillionis ; vinca videlicet de Pinea est juxta vineam Petri Ruffi, (Roux) de Bellitio, et Joannis de Camera (de la Chambre) ; ex alia, nemus illorum de Billiaco ; ex altera, viam publicam qua itur de Bellitio ad Billiacum....

Guicheuon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*.

(2) *Hist. universelle*, tome 42, page 144.